

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2021

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Odile SINGUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Monsieur Kévin GENTREAU, Monsieur Jérôme MALADRY

Monsieur Manuel ROBLIN a été élu secrétaire de séance.

### **ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIE & INTERNET NOUVELLE SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des possibilités d'installation des réseaux de communication (téléphone, fibre) à la salle polyvalente :

- Etude et réalisation du câblage fibres optiques : 764.00€ HT soit 918,60€ TTC
- Adduction téléphonique sous trottoir : 2 736.41€ HT soit 3 283.70€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire effectuer ces travaux de réseaux de communication pour la salle polyvalente et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

### **ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU MAIRIE**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir 2 armoires à rideaux pour le secrétariat de la mairie, afin de remplacer une partie des casiers actuels inadaptés. Il présente le devis de la société ADEQUAT pour un montant de 899.28€ HT, soit 1 079.13€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire l'acquisition de ce mobilier et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

### **ACQUISITION MOBILIER EXTÉRIEUR ET ABRIS FESTIFS**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal :

- d'une part, qu'il convient de compléter les aménagements extérieurs de la nouvelle salle polyvalente par l'installation d'une borne métallique face à l'entrée principale et d'un support vélo. Il présente le devis de la société L'Echo Technique pour un montant de 518.32€ HT soit 621.98€ TTC.
- d'autre part, qu'une promotion de stand barnum à moins 50% en association avec Saint Cyr en Talmondais a été proposée à la commune, pour un montant de 1 575.00€ HT soit 1 890.00€ TTC pour 4 abris festifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

### **PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021 COLLEGES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes, la Commune participait à hauteur de 50% au coût du transport scolaire restant à la charge des parents pour les enfants fréquentant les collèges public et privé ainsi que la classe ULIS de Moutiers-les-Mauxfaits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser la même participation pour l'année scolaire 2020-2021, participation qui pourra être versée aux familles sur présentation de justificatifs ou à tout autre organisme chargé du transport scolaire toujours sur présentation de justificatifs, pour les élèves fréquentant les collèges publics et privés.

### **ADHÉSION MARCHÉ ACHAT ET MAINTENANCE DÉFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes propose de lancer une consultation pour l'achat groupé de défibrillateurs et la maintenance de ce matériel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour adhérer à ce marché.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante pour un virement de crédit :

<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE DES COMPTES</b>	<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
020	Dépenses imprévues	-3 592.00€	
2184	Mobilier		+1 080.00€
2188	Équipement		+2 512.00€
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>			0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget principal présentée ci-dessus.

### **TARIF DE LA BROCANTE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'emplacement pour la brocante annuelle qui aura lieu le dimanche 25 Juillet 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le tarif de l'emplacement à 2.50 € le ml.

### **OUVERTURE DE POSTE POUR UN CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recours à un contrat PEC permettrait à la commune de soutenir l'agent technique municipal dans ses nombreuses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de recourir à un contrat PEC :
  - Motif du recours : aide à l'agent technique
  - Durée du contrat : 6 mois
  - Temps de travail : 24 heures par semaine
  - Nature des fonctions : agent technique municipal
  - Niveau de rémunération : selon le montant du SMIC en vigueur au prorata du temps de travail du contractuel à la date de signature du contrat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

### **Questions diverses**

- Il est fait une présentation de l'avancement du nouveau site internet de la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 26 Juillet 2021

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le 30 Juin 2021

Le Maire